



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 17953

Texte de la question

Mme Bernadette Laclais attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les sections scientifiques en classes de première et de terminale. Elle indique que le rétablissement de ces disciplines à titre obligatoire en terminale scientifique est programmé à la rentrée 2014. Les services du ministère de l'éducation nationale ont dans l'immédiat prévu que deux heures leur seraient consacrées en première scientifique, alors que cette dotation est actuellement de quatre heures. Cette décision paraît en décalage par rapport à la décision citée précédemment de rendre obligatoire cet enseignement dans les sections scientifiques en première et terminale. Cette obligation reconnaît le caractère déterminant de ces disciplines dans la compréhension de notre environnement, ce qui est de nature à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et la société de manière plus générale. Elle lui demande de lui indiquer quelles seront les heures qui seront affectées à partir de 2013 pour les classes de première, puis à partir de 2014 pour celles de terminale, et si au total ce nombre d'heures permettra le maintien de la dotation actuelle de cinq heures qui résulte de l'addition des quatre heures obligatoires en première S et de l'option facultative de deux heures en terminale suivie actuellement par 40 % des élèves.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique, comme dans les autres séries préparant au baccalauréat, est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première sera également modifié. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de développer une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves, tout en préservant l'équilibre entre toutes les séries préparant au baccalauréat. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils ont été pris par arrêté du 7 janvier 2013 paru au Journal officiel de la République française du 23 janvier 2013 et ont fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 21 février 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [Mme Bernadette Laclais](#)

Circonscription : Savoie (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17953

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1468

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3069